

## **PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTEAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Etaients présents : MM DAMBRINE, PALCOWSKI, MACIA, MORGAND, VERON, BIZIEUX, GRIGNON, Mmes HUON, VIGREUX, NADOU-CHAUSSEON.

Absents : MM PIGACHE, SALESSE, BAGLAND, LEVEAU, Mme MARIE-JULIE.

Pouvoirs : M. PIGACHE à M. MACIA  
M. SALESSE à Mme NADOU-CHAUSSEON

Secrétaire de séance : Madame HUON Marie-Hélène.

### **1<sup>ère</sup> SÉANCE**

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi pour atteindre le quorum à l'ouverture de la séance, le vendredi 09 juin 2023 à 18 heures 00 minutes, sous la présidence de Philippe DAMBRINE, maire de la commune de Monteaux.

M. le Maire a constaté avant l'ouverture du scrutin qu'aucune candidature n'avait été déposée.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare ce jour, vendredi 9 juin 2023 à 18h00 l'ouverture du scrutin pour la désignation des délégués (au nombre de 3) et de leurs suppléants (au nombre de 3).

M. MORGAND Thomas fait connaître aux membres du conseil municipal son souhait d'être désigné délégué.

Compte-tenu du seul candidat, M. le Maire propose de suivre l'ordre du tableau du conseil municipal déterminé par l'ancienneté de leur élection comme suit. :

- DAMBRINE Ph.
  - PIGACHE J-E.
  - PALCOWSKI Ch.
- et
- MORGAND Th. (candidat).

#### **Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des délégués :**

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
12	0	0	12

- Candidat 1 (DAMBRINE Ph.) : 9 voix
  - Candidat 2 (PIGACHE J-E.) : 12 voix
  - Candidat 3 (PALCOWSKI Ch.) : 8 voix
  - Candidat 4 (MORGAND Th.) : 7 voix
- Monsieur Jean-Etienne PIGACHE est élu délégué avec 12 voix

Monsieur Philippe DAMBRINE est élu délégué avec 9 voix  
Monsieur Christian PALCOWSKI est élu délégué avec 8 voix

Arrivée de M. Christophe BALGAND avant le vote des suppléants, ce qui porte le nombre de présents à 11 et le nombre de votants à 13.

Compte-tenu qu'il n'y a aucune candidature, l'ordre du tableau du conseil municipal déterminé par l'ancienneté de leur élection est le suivant :

- HUON M-H.
- MACIA O.
- BIZIEUX E.

#### **Résultat des votes du 1<sup>er</sup> tour pour la désignation des suppléants :**

Nombre total de bulletins :	Nombre de bulletins blancs :	Nombre de bulletins nuls :	Nombre de suffrages exprimés :
13	0	0	13

- Candidat 1 (HUON M-H.) : 13 voix
- Candidat 2 (MACIA O.) : 13 voix
- Candidat 3 (BIZIEUX E.) : 13 voix

Madame Marie-Hélène HUON est élue suppléante avec 13 voix  
Monsieur Olivier MACIA est élu suppléant avec 13 voix  
Monsieur Eric BIZIEUX est élu suppléant avec 13 voix.

### **2<sup>ème</sup> SÉANCE**

#### **CREANCE ETEINTE - BOUCHERIE**

M. le Maire donne lecture du mail en date du 30 mai du Service de Gestion Comptable de Romorantin (service recouvrement) relatif à la créance éteinte de M. MEUNIER, ancien boucher de Monteaux qui s'élève à 360 € correspondant aux loyers de la boucherie des mois d'août, septembre et octobre 2020.

Il indique qu'une créance est éteinte lorsqu'une décision juridique extérieure définitive prononce son irrécouvrabilité. Elle s'impose à la collectivité et s'oppose à toute action en recouvrement par le comptable public.

Ainsi, d'un point de vue procédural, l'admission de la créance éteinte prend la forme d'une décision du conseil municipal. Cette créance éteinte constitue donc une charge pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prononcer la créance éteinte de M. MEUNIER, ancien boucher de Monteaux pour la somme de 360 €.

Les crédits nécessaires à la créance éteinte sont inscrits au budget 2023 au chapitre et article prévus à cet effet.

#### **DEMANDES DE SUBVENTION MODIFICATIVES – DETR – DSR ET AMENDES DE POLICE**

M. le Maire rappelle au Conseil que des demandes de subventions ont été déposées auprès des institutions au titre de la DETR, DSR et Amendes de Police pour l'année 2023.

Il indique que suite à la rencontre avec l'ABF, il nous a été conseillé de revoir la perméabilité du revêtement du parking des commerces et autres matériels paysagés.

De nouveaux devis ont été demandés. Ce qui implique une hausse du coût du projet qui s'élèvera à 72 172 € HT.

Il indique également que la déclaration préalable pour ces travaux a été déposée le 2 juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du coût de ces travaux qui s'élève à 72 172 € HT et autorise M. le Maire suite à cette modification, à signer tous les documents et formalités afférents à ce projet auprès des institutions pour lesquelles des demandes de subventions ont été déposées.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe que les membres de la commission de contrôle de la liste électorale doivent être renouvelés tous les trois ans.

Sont redésignés : MMES VIGREUX, MARIE-JULIE, PARDESSUS, COUETTE, M. LEROUX.

- Rallye vélo le 2 juillet avec repas champêtre

- Mariage GUILLARD/RAGE le 3 juin

- Vente du 40 rue de la Fontaine

- Mise en peinture des mâts d'éclairage public place Montebise et rue des Bouillères - RAL « gris sablé » pour 1 848 € TTC

- Achat de cimaises pour la salle Abbé Pilté pour 259.33 € TTC

- Rénovation éclairage public pour 59 080.70 € TTC subventionné à hauteur de 39 253 €.

- M. le Maire remercie Olivier MACIA pour sa disponibilité

- Prochain conseil le 28 juin si nécessaire ou fin août.

Mme HUON informe les élus que la fête des écoles aura lieu à Mesland le 23 juin et le spectacle le 27 juin (élèves du CM1-CM2).

A la prochaine rentrée scolaire il a été enregistré 8 inscriptions en Maternelle et 1 niveau CM1.

M. VERON informe le conseil de la mise en vente de la maison de Jean-Michel REGNARD à l'angle de la place B. Montebise. Il pourrait être intéressant pour la commune d'acquérir ce bien pour y installer la poste et agrandir l'entrée du parking de l'épicerie et indique que la Poste pourrait ainsi être mise en vente.

M. le Maire répond qu'il va se renseigner sur le prix et visiter le bien.

Mme NADOU-CHAUSSEON informe de l'inauguration de l'hôtel à insecte installé par l'association « Montaux Passionnement » à la salle associative le 23 juin avec les enfants du CM1-CM2.

Elle demande également si la petite Cisse serait dévasée. M. Ch. PALCOWSKI posera la question lors de la réunion du SMBC mardi soir. M. le Maire répond également qu'il doit rencontrer le Président du SMBC mardi.

M. GRIGNON demande si l'éclairage public supplémentaire prévu à la Grivelière sera installé. Réponse affirmative de M. le Maire.

Fin de séance à 19h00.